

## Informations tarif libre

Le service public du droit a été partiellement supprimé par la loi n°2015-990 du 06 août 2015 dite «MACRON», l'étude vous informe donc que certaines prestations gratuites sont désormais payantes.

## **Prestations payantes**

Testament olographe (modèle)\* : **90,00€** <sup>TTC</sup> \*auquel s'ajoute la somme de 11,74€ de frais d'inscription au Fichier des dispositions de dernières volontés

Procurations sous seing privé: 30,00€ TTC

Avis de valeur/estimation bien : 240,00€ TTC

Convention de PACS: 270,00€ TTC

Contrat de mariage : 270,00€ TTC

Mandat de protection future : 320,00€ TTC

## Tarifs non réglementé

Établissement d'un cession de fonds de commerce ou artisanal : **1,5% HT du prix de cession avec un minimum de 600,00€** HT

Établissement d'un bail commercial ou professionnel : **un mois de loyer HT avec un minumun de 400,00€** HT

Honoraires de négociation : 5% HT avec un minimum de 600,00€ HT

Concernant les autres honoraires libres : le tarif est ficé d'un commun accord avec le client : une convention d'honoraires est établie en application des dispositions du troisième alinéa de l'article L 444-1 du Code du commerce.